

# Le vieillissement de la population et le profil carcéral fédéral en 2010 !

par Roger Boe<sup>1</sup>

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

## « La démographie fournit une explication à environ deux tiers de toutes les questions »<sup>2</sup>

En 1996, un best-seller de David K. Foot — *Boom Bust and Echo: How to Profit from the Coming Demographic Shift* (Entre le boom et l'écho : Comment mettre à profit la réalité démographique à l'aube du prochain millénaire) — a contribué à populariser les discussions publiques sur les questions liées au vieillissement de la génération des Canadiens issus de l'explosion démographique, le « baby-boom ».<sup>3</sup>

Cette génération, selon Foote, qui comprend les personnes nées au cours des deux décennies après la deuxième guerre mondiale (de 1947 à 1966), a transformé la société canadienne. Cette cohorte de naissance était d'une taille sans précédent : elle compte 9,8 millions de personnes, soit environ 33% de la population canadienne d'après le recensement de 1996. À mesure que des vagues de cette immense cohorte de naissance ont envahi un établissement public après l'autre, une restructuration massive s'est mise en marche, commençant dans les services de pédiatrie, puis dans les maternelles, les écoles primaires et secondaires, avant de déborder dans les universités et sur le marché du travail.

Une des questions abordées par Foot, bien que les médias s'y soient peu intéressés, est la répercussion du vieillissement de la génération du baby-boom sur les taux de criminalité.<sup>4</sup>

## La démographie et la criminalité

Le baby-boom a eu un impact immense sur le régime canadien de justice pénale au moment où les membres de cette génération — au début des années 1960 — ont atteint la période de leur vie où ils sont le plus susceptibles de perpétrer des crimes. Traditionnellement, dans la société nord-américaine, la population des jeunes — soit de l'adolescence à environ 30 ans — est le groupe chez qui le risque de criminalité est le plus élevé. Les premiers membres de la génération du baby-boom ont atteint l'adolescence en 1960 et ne sont pas arrivés à la trentaine avant 1977. Par ailleurs, les membres les plus jeunes de cette génération ont seulement atteint l'adolescence en 1979 et ont eu 30 ans en 1996.

Ainsi, la génération du baby-boom a traversé ses années de risque élevé de criminalité sur une période s'étendant de 1960 à 1996. Avec l'arrivée d'un grand nombre de personnes dans le groupe d'âge susceptible à la criminalité, les niveaux de criminalité ont commencé à augmenter. Les taux de criminalité ont augmenté tout au long des années 1960, 1970 et 1980.

Aujourd'hui, toutefois, tous les membres de la génération du baby-boom ont plus de 30 ans et les taux de criminalité diminuent depuis le début des années 1990. Une des raisons de cette réduction est que les générations subséquentes (la génération du « baby-bust » et la génération de l'écho au « baby-boom ») sont beaucoup moins nombreuses, si bien que la population à risque élevé de criminalité est également moins nombreuse.<sup>5</sup>

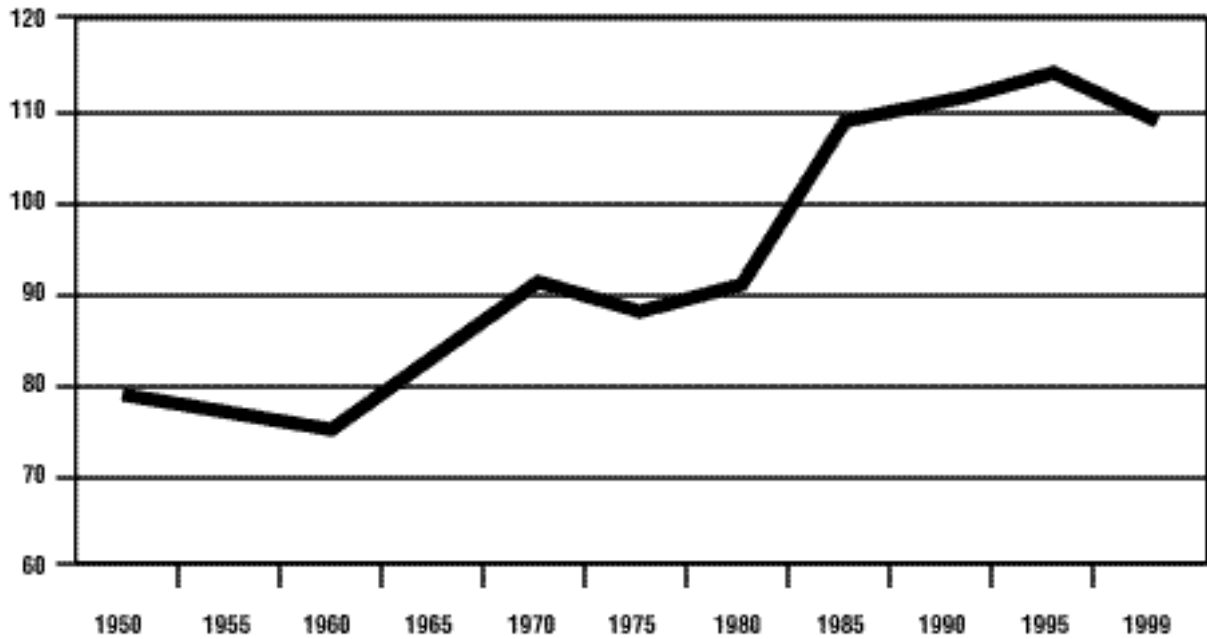
## Une analyse démographique de l'incarcération

Comme on pouvait s'y attendre, la croissance rapide de la criminalité a entraîné une augmentation considérable des populations carcérales au Canada des années 1960 aux années 1980. Cette tendance est reflétée dans le Graphique 1, qui illustre l'augmentation du taux d'incarcération chez les adultes (aux paliers fédéral et provincial) au Canada depuis 1950.

Le taux d'incarcération chez les adultes a commencé à augmenter en 1960 et a poursuivi sa montée — à l'exception d'une période d'accalmie entre 1970 et 1980 à la suite de la mise en place d'un nouveau régime de libération conditionnelle — au cours des trois décennies suivantes. Le taux d'incarcération a atteint un sommet à 114 détenus adultes par 100 000 habitants en 1995; à ce point, le taux était supérieur de 52 % au taux de 75 par 100 000 habitants consigné en 1960. Maintenant que le taux de criminalité est en baisse depuis plusieurs années, il semble probable que les taux d'incarcération vont emboîter le pas.

Graphique 1

Population carcérale adulte au Canada, par 100 000 habitants.



Source : Services correctionnels pour adultes au Canada (CCSJ, publication annuelle)

### Les taux de criminalité et d'incarcération vont-ils diminuer ou augmenter ?

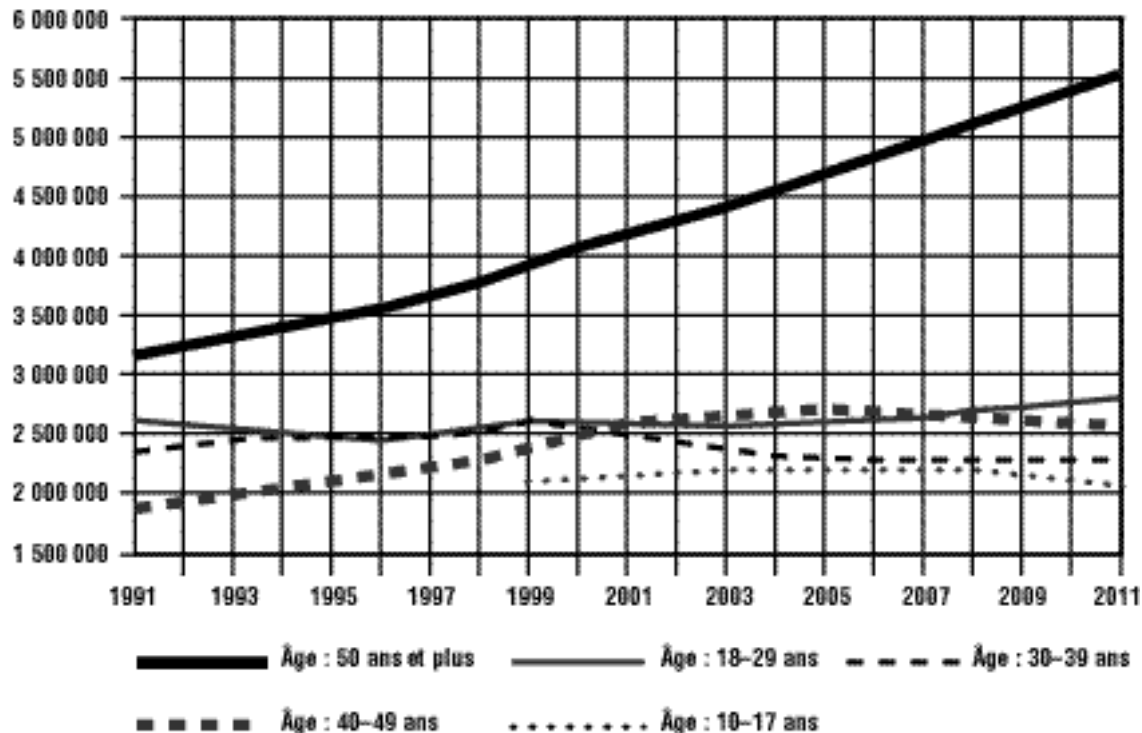
Le vieillissement de la génération du baby-boom laisse-t-il présager la poursuite de la diminution des taux de criminalité et d'incarcération au cours de la prochaine décennie ? Foot prévoit un avenir mixte. D'une part, il y aura moins de jeunes, si bien qu'il devrait y avoir de moins en moins de crimes violents au fur et à mesure que les baby-boomers sortent de leurs années les plus violentes et abordent la période où ils s'adonnent plutôt à la fraude et à la criminalité dans le monde des affaires. D'autre part, il se peut que l'accalmie sur le plan de la croissance de la criminalité chez les jeunes et des crimes violents soit de courte durée, car les enfants de l'écho au baby-boom, une cohorte plus nombreuse que celle de la génération du baby-bust, est sur le point d'amorcer ses années de jeunesse les plus susceptibles à la criminalité.<sup>6</sup> De plus, Foot signale que les adolescents sont peut-être en train de devenir plus violents et que les personnes âgées craignent davantage le crime. Ainsi, il nous avertit que les forces policières demeureront occupées et que les données démographiques ne justifient aucunement l'adoption d'une attitude sereine à l'égard de la criminalité.<sup>7</sup>

### Le vieillissement atténue la pression exercée sur les taux de criminalité et d'incarcération

Le vieillissement de la population du baby-boom demeurera la principale tendance démographique au sein de la société canadienne au cours de la prochaine décennie. Il y aura une légère augmentation de la population de jeunes qui est plus disposée à la criminalité, au fur et à mesure que les enfants de la génération de l'écho abordent cette période de leur vie en grand nombre. Toutefois, les membres de la génération de l'écho sont moins nombreux — d'environ 3 millions — que les membres de la génération du baby-boom, si bien que leur impact devrait être largement inférieur à celui des années 1960; de plus, cette légère augmentation sera contrebalancée par la diminution de la génération du baby-bust. Nous pouvons constater cette situation dans les prévisions démographiques de Statistique Canada visant les hommes au cours de la prochaine décennie.

La pression démographique exercée sur les taux de criminalité et d'incarcération sera faible, étant donné que les taux d'incarcération pour les groupes de 18 à 29 ans et de 30 à 39 ans sont devenus très similaires au cours des dernières années. Le Graphique 2 reflète la taille prévue des divers groupes d'âge au cours de la prochaine décennie.

Population masculine et projections jusqu'en 2011\*



Source :

Selon les prévisions, d'ici 2011 il y aura une augmentation modeste de la population masculine âgée de 18 à 29 ans (d'environ 180 000). Toutefois, une diminution similaire chez les hommes de 30 à 39 ans contrebalancera cette augmentation. La taille de la population âgée de 40 à 49 ans sera à peu près la même à la fin qu'au début de la décennie. La population des plus de 50 ans augmentera de plus d'un million, passant d'environ 4,2 millions à environ 5,6 millions d'ici 2011. Enfin, on prévoit que la population des jeunes âgés de 10 à 17 ans augmentera puis diminuera légèrement, au cours de la même décennie, passant de 2,12 millions en 2000 à 2,07 millions en 2011. Ainsi, il n'y a pas de vague démographique composée de jeunes davantage disposés à la criminalité qui s'apprête à se manifester.

### Diminution du risque d'admission chez les jeunes

Nous avons signalé précédemment que la période où le risque de criminalité est le plus élevé est également la période où le risque d'incarcération est le plus élevé. Toutefois, les statistiques sur les

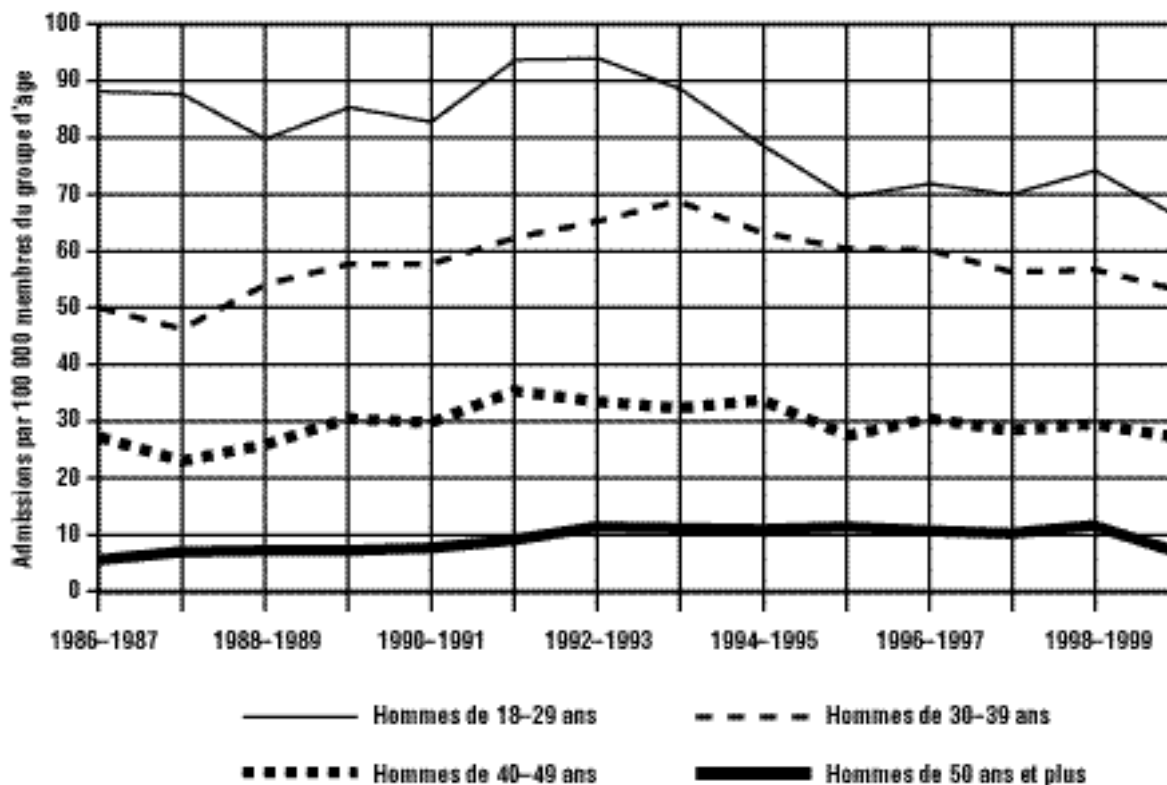
admissions fédérales laissent croire que le taux de risque pour les jeunes adultes diminue.

Une discrimination à l'égard des jeunes est manifeste dans les statistiques sur les admissions dans les établissements fédéraux. Au cours de l'exercice 1986-1987, soit l'année à laquelle remontent les dossiers électroniques fiables, 88 hommes âgés de 18 à 29 ans ont été admis dans les prisons fédérales pour chaque tranche de 100 000 hommes âgés de 18 à 29 ans dans la population. Le taux d'admission correspondant pour les hommes âgés de 30 à 39 ans était de 50 par 100 000; pour les hommes âgés de 40 à 49 ans, le taux était de 28 par 100 000; et pour les hommes de 50 ans et plus, il était de 5 par 100 000 (se reporter au Graphique 3).

La différence entre les taux d'admission des groupes plus jeunes et des groupes plus âgés a rétréci au cours des six ou sept dernières années. Il y a quinze ans, les différences entre les taux d'admission des divers groupes d'âge étaient beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui.

Après 1993-1994, les taux d'admission pour tous les groupes d'âge ont diminué. En 1999-2000, par

## Tendance des taux d'admission dans les prisons fédérales chez les hommes\*



\*Mandats de dépôt seulement, Direction de la recherche, SCC

exemple, le taux d'admission dans les prisons fédérales chez les hommes de 18 à 29 ans était de 67 par 100 000; chez les hommes de 30 à 39 ans, il était de 55 par 100 000; chez les hommes de 40 à 49 ans, il était de 28 par 100 000; et chez les hommes de 50 ans et plus, il était de 8 par 100 000.

### Les admissions dans les prisons fédérales continueront de diminuer jusqu'en 2010-2011

Pour évaluer le nombre d'admissions dans les prisons fédérales et l'âge des personnes admises en 2010-2011, il faut adopter des hypothèses concernant les tendances des taux d'admission. Aux fins du présent article, nous avons choisi de mettre en lumière deux scénarios :

1. Dans le premier, le taux d'admission dans les prisons fédérales chez les hommes à la suite d'un mandat de dépôt demeurera constant au cours de la prochaine décennie (c.-à-d. le taux sera le même en 2010-2011 qu'en 1999-2000; il s'agit du « scénario a », illustré au Tableau 1);

2. Dans le second, le taux d'admission dans les prisons fédérales chez les hommes à la suite d'un mandat de dépôt diminuera de 1999-2000 à 2010-2011 au même rythme que durant la période de 1990-1991 à 1999. Il s'agit du « scénario b », illustré au Tableau 1).

En vertu du scénario qui ne prévoit pas de changement (« a »), il y aura une légère augmentation du nombre d'admissions dans les prisons fédérales chez les hommes à la suite d'un mandat de dépôt en 2010-2011 (4 240 par rapport à 4 093 aujourd'hui). Cette légère augmentation sera attribuable à la croissance prévue de la population mâle au Canada — d'environ 12 % — au cours de la prochaine décennie. Si le taux d'admission (ou de criminalité) demeure stable, l'effet sera un accroissement du nombre d'admissions prévues durant l'exercice 2010-2011.

En vertu du second scénario (b), le nombre d'admissions dans les prisons fédérales chez les hommes à la suite d'un mandat de dépôt serait moins élevé en 2010-2011 qu'aujourd'hui (3 697 par rapport à 4 093). Une telle réduction, malgré l'accroissement prévu de la population masculine

Tableau 1

## Prévisions touchant les admissions dans les prisons fédérales\* chez les hommes jusqu'en 2010

Populations et prévisions touchant la population masculine adulte, par groupe d'âge	Juin 1990	Juin 1999	Prévu — juin 2010**
18–29 ans	2 596 700	2 542 089	2 712 945
30–39 ans	2 250 800	2 543 760	2 283 867
40–49 ans	1 756 900	2 408 394	2 602 441
50 ans ou plus	3 066 400	3 939 797	5 401 055
Population masculine adulte — total	9 670 800	11 434 040	13 000 308
Admissions et projections chez les hommes, par groupe d'âge	Exercice 1990–1991	Exercice 1999–2000	Exercice 2010–2011
<b>Scénario a : Les taux d'admission demeurent constants ***</b>			
18–29 ans	2 155	1 695	1 810
30–39 ans	1 311	1 394	1 252
40–49 ans	531	681	736
50 ans ou plus	217	323	443
Admissions chez les hommes — total	4 214	4 093	4 240
<b>Scénario b : Les taux d'admission diminuent au même rythme que de 1990 à 1999 ****</b>			
Admissions à la suite d'un MD — hommes de 18–29 ans	2 155	1 695	1 454
Admissions à la suite d'un MD — hommes de 30–39 ans	1 311	1 394	1 178
Admissions à la suite d'un MD — hommes de 40–49 ans	531	681	690
Admissions à la suite d'un MD — hommes de 50 ans ou plus	217	323	374
Admissions à la suite d'un MD — hommes — total	4 214	4 093	3 697
Taux d'admission chez les hommes (par 100 000 habitants et par groupe d'âge)	Exercice 1990–1991 (taux réel)	Exercice 1999–2000 (taux réel)	Exercice 2010–2011 (selon la tendance de 1990 à 1999)
18–29 ans	83	66,7	53,6
30–39 ans	58,2	54,8	51,6
40–49 ans	30,2	28,3	26,5
50 ans ou plus	7,1	8,2	6,9
Hommes — taux d'admission général	43,6	35,8	29,4

\* Une peine fédérale est de deux ans ou plus.

\*\* Division de la démographie de Statistique Canada : Population et projections jusqu'en 2011.

\*\*\* Données du SGD et projections de la Direction de la recherche (admissions à la suite de mandats de dépôt seulement).

\*\*\*\* C'est-à-dire, le taux d'admission diminue au même rythme de 2000 à 2010 que de 1990 à 2000.

au Canada — d'environ 12 % — au cours de la prochaine décennie, serait attribuable à la réduction prévue du taux d'admission (ou de criminalité), réduction qui se poursuivrait au même rythme que durant la décennie précédente. L'effet net est une cohorte d'admissions prévue qui sera moins nombreuse mais plus vieille en 2010–2011.

### La composition changeante de la criminalité

Foot prédit que le vieillissement de la génération du baby-boom mènera à un mélange différent de crimes. Il signale que la démographie est à la source des taux de croissance différents selon le type de crime au cours des trois dernières décennies. « *Nous avons vécu une croissance majeure des infractions contre les biens durant les années 1960 et 1970, au moment où un nombre important de membres de la génération du baby-boom traversaient leurs années de vol avec effraction. Au cours des années 1980, il y a eu un passage des infractions contre les biens aux crimes de violence, au moment où les derniers membres de la génération sont sortis de l'adolescence et abordaient la vingtaine et le début de la trentaine.* »<sup>8</sup>

De manière générale, le taux de criminalité violente au Canada a diminué depuis 1993. Selon Foot, cette tendance devrait se poursuivre puisque la grande vague des délinquants issus du baby-boom sort de ses années violentes et passe à ses années de fraude. Il se peut que la criminalité du monde des affaires augmente en raison du vieillissement de la population.

En ce qui concerne la criminalité chez les jeunes — particulièrement la violence chez les jeunes — les statistiques rapportées par les forces policières et les tribunaux vont dans le même sens. Les taux de criminalité chez les jeunes — et de criminalité violente — diminuent.<sup>9</sup> Le taux de jeunes accusés d'infractions criminelles diminue depuis 1992; cela comprend une chute de 7 % en 1999. Cette réduction s'est manifestée dans toutes les catégories d'infractions : le taux des jeunes accusés d'infractions contre les biens est tombé de 11 % et le taux des crimes de violence, de 5 %. Au total, 4 100 jeunes sur 100 000 ont été accusés d'infractions au *Code criminel*, comparativement à environ 5 200 il y a dix ans (une chute de 21 %).<sup>10</sup>

Une autre prédiction concernant le passage à un autre type de criminalité — vers la fraude et des délits connexes — ne s'est pas matérialisée. De fait, la seule catégorie d'infractions qui soit à la hausse est celle ayant trait aux drogues (ceci indique peut-être que la génération de l'écho imite le comportement de jeunesse de ses parents).

Les statistiques sur la criminalité au Canada indiquent que la criminalité a diminué à des niveaux inconnus depuis les années 1970. Selon le Centre canadien de la statistique juridique, le taux de criminalité d'après les rapports de la police a diminué de 5 % en 1999, la huitième baisse annuelle consécutive.<sup>11</sup> Non seulement les taux de criminalité étaient-ils à leur plus bas niveau depuis 1979, mais les taux de chacune des principales catégories d'infractions étaient également plus bas.

Les taux d'homicide ont diminué de 4,7 % en 1999 et, de manière générale, le taux d'homicide diminue depuis le milieu des années 1970. Le taux de 1999, soit 1,8 homicides par 100 000 habitants, est à son niveau le plus bas depuis 1967.

Le taux de criminalité violente en 1999 a diminué pour la septième année consécutive; il s'agissait d'une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente. Toutes les principales catégories de crimes de violence ont diminué en 1999, y compris les tentatives de meurtre (– 9 %), les agressions sexuelles (– 7 %), les voies de fait (– 2 %) et les vols qualifiés (– 2 %).

Le taux des infractions contre les biens a chuté de 6 %, poursuivant la diminution générale amorcée en 1991. Toutes les principales catégories d'infractions contre les biens ont diminué en 1999, y compris les vols avec effraction (– 10 %), les vols de véhicules à moteur (– 4 %), les vols (– 6 %) et la fraude (– 5 %). Il n'y a pas d'indice que les jeunes deviennent plus violents, malgré les trop nombreux incidents qui retiennent l'attention. Le taux de criminalité violente est à la baisse, tout comme les taux de fraude et d'autres infractions contre les biens. On ne sait pas si ces tendances se maintiendront, mais les pressions démographiques ne semblent pas contribuer à une aggravation de la situation.

### Le vieillissement et la crainte du crime

De tous les changements que nous aurons à affronter, la crainte du crime est probablement le plus dangereux. Pourquoi la crainte du crime reflète-t-elle si peu les statistiques sur la criminalité ? David Foot propose une explication démographique : le taux de criminalité a diminué pour la simple raison qu'il y a moins de gens au sein des groupes de jeunes à risque plus élevé de criminalité, tandis qu'une certaine perception de la criminalité devient plus fréquente au sein de la population vieillissante, car les personnes âgées en général craignent davantage d'être les victimes du crime.<sup>12</sup>

Les crimes de violence ont connu une hausse inquiétante de 49 % de 1984 à 1994, dans une large mesure parce que les délinquants issus du baby-boom atteignaient l'âge où tous les délinquants sont

plus aptes à commettre des actes de violence. Ainsi, malgré la petite réduction du taux général de criminalité au milieu des années 1990 (il s'agit du moment où Foot a écrit son livre — il convient de noter que la réduction de la criminalité s'est poursuivie depuis 1996), nos villes ne semblaient par particulièrement plus sécuritaires. La perception du public est la bonne, écrit Foot : nos villes au milieu des années 1990 étaient beaucoup plus dangereuses qu'au milieu des années 1980.<sup>13</sup>

Cependant, étaient-elles vraiment tellement plus dangereuses en 1999 qu'en 1980 ? Il n'est pas facile de répondre à cette question. Toutefois, il y a le danger que, en raison de nos craintes, nous ayons une réaction excessive et adoptions de mauvaises politiques. L'accroissement rapide des crimes de violence au cours des années 1980 et au début des années 1990 était presque exclusivement imputable aux voies de fait simples et aux agressions sexuelles de niveau 1 qui ont connu une explosion après la révision des lois sur les voies de fait en 1982.<sup>14</sup> Cependant, l'incidence de l'infraction la plus grave — le meurtre — a diminué depuis 1976. Par conséquent, nos villes étaient-elles plus sûres en 1990 qu'en 1976 ? Oui, sans doute, beaucoup plus sûres si par sûreté, on entend l'absence du risque d'être la victime d'un meurtre. Non, moins sûres, si la sécurité est l'absence de risque d'être la victime de voies de fait simples ou d'une agression sexuelle.

## Conclusions

Le vieillissement de la génération du baby-boom devrait contribuer à la baisse de la criminalité et de l'incarcération au cours de la prochaine décennie. Toutefois, pour ce qui est de déterminer si cette diminution du risque continue d'entraîner une baisse des taux de criminalité et d'incarcération, il faudra aussi se pencher sur d'autres facteurs. Un des facteurs clés sera la gestion de la crainte du crime. Si nous réagissons à la crainte du crime en adoptant des politiques de justice pénale plus dures, il est peu probable que nous favorisons la réduction du risque à long terme.

La classe politique américaine a souvent eu recours à la crainte du crime — en promettant de déclarer la guerre à la criminalité — à titre de stratégie lui assurant de remporter ses élections.<sup>15</sup> Il est ironique qu'aux États-Unis, comme au Canada, les taux de criminalité diminuent depuis 1991. Toutefois, dans leur guerre à la criminalité, ils ont réussi à doubler leur population carcérale sans que la société américaine soit sensiblement plus en sécurité que la société canadienne. Notre contribution à l'intérêt public ne serait pas négligeable si nous réussissions à mieux gérer la crainte du crime que nos voisins américains.

1 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2 Foot, D.K. et D. Stoffman, *Boom, Bust & Echo: How to Profit from the Coming Demographic Shift*, Toronto, ON : Macfarlane, Walter & Ross, 1996, p. 2. Dans l'introduction, l'auteur défend sa thèse selon laquelle la démographie fournit une explication à environ « deux tiers de toutes les questions ».

3 Durant les années 1980, divers organismes gouvernementaux avaient commencé à examiner les conséquences du « vieillissement » de la population. Cependant, c'est le best-seller de Foot qui a frappé l'imagination du public et sensibilisé les gens aux nombreuses conséquences possibles (sur les régimes de pension, le prix des logements, etc.). En avril 1986, le gouvernement fédéral a mis sur pied une *Étude de la démographie et de ses répercussions sur les politiques économiques et sociales*, demandant notamment que l'on examine les changements possibles à la taille, à la structure et à la distribution de la population canadienne jusqu'en 2025. Le rapport découlant de cette étude, intitulé *Esquisse du Canada de demain : Rapport de l'étude démographique* (Santé et Bien-être Canada, 1989), exposait l'incidence possible de ces changements sur la vie sociale et économique du Canada.

4 Foot, op. cit. Les passages où Foot traite des tendances de la criminalité se trouvent au chapitre 7, p. 127.

5 À compter de 1991, le taux de criminalité au Canada s'est mis à diminuer. En 1999, le Canada a connu sa huitième année consécutive de réduction du taux de criminalité; ce taux était à son plus bas niveau depuis 1979. Se reporter à Tremblay, S. *Statistique de la criminalité au Canada, 1999* Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, juillet 2000.

6 Par exemple, en 1996, la génération du « baby-bust » (née entre 1967 et 1979) comptait 5,4 millions de personnes, tandis que la génération de l'écho (née entre 1980 et 1995) en comptait 6,9 millions. Toutefois, ces deux générations ne soutiennent pas la comparaison avec celle du baby-boom, qui comptait 9,6 millions de personnes.

7 Foot, op. cit., p.143.

8 Foot, op. cit., p.141.

9 Ibid., p. 141-142.

10 Se reporter, par exemple, à Sinclair, R.L. et R. Boe, *Les jeunes délinquants au Canada : Dernières tendances*, Résumé de recherche B-22, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 1998; et Dell, C.A. et R. Boe, *Les jeunes délinquants au Canada : Édition révisée*, Rapport de recherche R-80, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 1998.

11 Tremblay, op. Cit.

12 Op. cit., Boom, Bust & Echo, p. 140.

13 Ibid, p. 141.

14 Le taux des agressions sexuelles de niveau 1 (mineures) par 100 000 habitants a augmenté, passant de 41 en 1983 à 116 en 1993. Le taux des agressions sexuelles de niveau 2 et 3 (les agressions armées ou entraînant des lésions corporelles) est demeuré à peu près inchangé à 4-5 par 100 000 tout au long de la période. Se reporter à : *Aperçu graphique de la criminalité et de l'administration de la justice pénale au Canada, 1997*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada (Cat. 85F0018XPE), p. 17.

15 Davey examine les répercussions de la guerre contre la criminalité en comparant la criminalité et l'incarcération dans deux États voisins où un gouverneur emploie la stratégie et l'autre pas. Par exemple, au Dakota du Nord et au Dakota du Sud, les taux de criminalité ont toujours été semblables, mais le taux d'incarcération est maintenant deux fois plus élevé au Dakota du Sud depuis qu'un gouverneur s'est fait élire en promettant de sévir durement contre la criminalité. Se reporter à Davey, J.D. *The Politics of Prison Expansion: Winning Elections by Waging War on Crime*, Westport, CT, Praeger, 1998.